

ASTRAL

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE- article 31

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Code produit	ASTRAL
Nom commercial	ASTRAL
Identification de la société	ULTIMA
Adresse	ZA SUZEROLLE 49140 SEICHES SUR LE LOIR
Numéro de téléphone	02.41.18.09.88
email	contact@ultima-dentaire.fr
Numéro urgence – orphila	+ 33 (0)1 45 42 59 59

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Sulfate de calcium - Substance pour laquelle il existe en vertu des dispositions communautaires des limites d'exposition sur le lieu de travail

Utilisation principale	Moulage
Nom générique	Plâtre
Désignation chimique	CAS : 7778-18-9 EINECS : 231-900-3
Formule chimique	Sulfate de calcium semi-hydraté et quantités mineures de silice cristalline (< 3%) 90-100%
Constituants contribuant aux dangers	pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires des limites d'exposition sur le lieu de travail CaSO ₄ , ½ H ₂ O Aucun lorsque les indications du paragraphe 10 sont respectées

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Peu entraîner une irritation des yeux ou de la peau, gorge, poumon pour personnes sensibles

Attention : ne pas utiliser ce produit pour mouler quelques parties du corps tel que mains ou doigts ...ce produit chauffe lors de la prise après avoir été mélangé à de l'eau et de sérieuses brûlures de peau peuvent apparaître si ce produit est utilisé comme matériau de moulage sur parties de corps vivant.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales	Aucune mesure particulière n'est requise
Après inhalation	Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau	Laver la peau à l'eau claire
Après contact avec les yeux	Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières

Après ingestion

Rincer abondamment la bouche . Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité

Le produit est non inflammable et ne favorise pas la combustion d'autres produits

Risques spécifiques

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Moyens d'extinction

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool

Equipement spécial de sécurité

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles

Port de masque anti-poussière

Mesures pour la protection de l'environnement

Suivre les indications du paragraphe 13

Méthodes de nettoyage/récupération

Recueillir par moyen mécanique.

Indications supplémentaires

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Prévention

Eviter la formation de poussières. En cas de manipulation libérant des poussières , celles-ci doivent être captées au point d'émission .

Précautions

Prévoir un système d'aspiration des poussières ainsi qu'une ventilation et un renouvellement d'air efficaces dans l'atelier.

Conseils d'utilisation

aucune exigence particulière

Stockage

Mesures techniques : bonne rotation de stock
Conditions de stockage : conserver à l'abri de la chaleur
Matériaux d'emballage : livré en carton et sacherie

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7778-18-9 sulfate de calcium

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire recommandée
Protection des yeux – lunettes de protection
Protection de mains – gants de protection

Protection contre les poussières

ne pas dépasser :
10 mg/m³/8h = poussières totales inhalées
4 mg/m³/8h = poussières alvéolaires (code du travail)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect à 20°C

Poudre solide

Odeur:

Inodore

Couleur:

Selon les produits

Changement d'état :

Point de fusion:

> 1200°C (décomposition)

Point d'ébullition:

Non déterminé

Point d'inflammation

Non déterminé

Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif.

Masse volumique à 20° C1000- 1200 kg/m³**Solubilité dans/miscibilité avec L'eau à 20°C**

4-5 g/l

Valeur du pH à 20° C (5% eau pure) :

7

Densité à 20° C2,9 g/cm³

10.STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité

stable dans les conditions recommandées de stockage

Polymérisation

une polymérisation exothermique rapide se produira en présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.

Réaction dangereuse

aucune

Propriétés dangereuses

Aucune

Conditions à éviter

Durcit à l'eau

11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis..

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Pas d'autres informations importantes disponibles

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le sulfate de calcium est légèrement soluble dans l'eau (solubilité d'environ 10 g CaSO₄/l)

Le sulfate en présence de matières organiques et dans certaines conditions anaérobies conduit à la formation d'hydrogène sulfuré.

Indications générales : catégorie de pollution des eaux 1(D) classification propre : peu polluant

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthode d'élimination

Produit recyclable

Stockage dans décharge de classe III (déchets inertes)

Ne pas stocker en mélange avec des déchets organiques

Pas de rejet de produits dans les égouts pour des raisons purement mécaniques

Elimination des emballages selon le décret du 13 juillet 1994 de la loi relatives à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et notamment aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages .

14.INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement :

- Directive 2012/UE
- Substances dangereuses désignées – annexe 1 : aucun composant n'est compris.

16.AUTRES INFORMATIONS

Cette version remplace les précédentes.

Les informations contenues dans cette notice de sécurité sont conformes au règlement CE N° 1907/2006 du parlement Européen et du Conseil.

Cette fiche est complémentaire à la fiche technique du produit disponible au service commercial .

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est voué à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité . Il prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.